

Zoning By-law Amendment Proposal Summary

Owner: 1332710 Ontario Inc.

File N°: D02-02-22-0031

Applicant: Peter Hume

Comments due date: May 19, 2022

Applicant Address: 2405 St. Laurent Boulevard,
Unit P, Ottawa

Development Review Planner: Molly Smith

Ward: 8 - College

Applicant E-mail: Peter.Hume@hpurban.ca

Ward Councillor: Rick Chiarelli

Applicant Phone Number: (613) 899-3464

Site Location

3 Bassano Street

Applicant's Proposal

The City of Ottawa has received a Zoning By-law Amendment application to permit the development of a two-storey semi-detached dwelling with two secondary dwelling units along Granton Avenue and Bassano Street.

Proposal Details

The subject site is located at the northwest corner of the Bassano Street and Granton Avenue intersection, with a total area of 605.12 square metres and frontage on both streets. The site is currently occupied by a single-detached dwelling and a detached vehicle garage. Surrounding uses include low-density residential neighbourhoods to the immediate north, south and west of the subject property. To the east of the site is an existing hydro corridor with surrounding lands that provide both residential and commercial uses.

The applicant is proposing to rezone the subject site from R1FF[632] (Residential First Density Zone, Subzone FF, Urban Exception 632) to R2F[632] (Residential Second Density Zone, Subzone F, Urban Exception 632) to permit the development of the proposed semi-detached dwelling and secondary dwelling units.

The proposed development would replace the existing single-detached dwelling and detached garage with a semi-detached dwelling and secondary dwelling units, where one unit will have a frontage on Granton Avenue, and the other will have a frontage on Bassano Street. The design plan will offer a total of 555.75 square metres of gross floor area, including patio spaces for each unit and vehicular access off of Bassano Street. The proposed plan intends to have a building height of 8 metres, a steeper-profiled roof, and mature foliage preservation on the site.

Related Planning Applications

N/A

Timelines and Approval Authority

The “On Time Decision Date”, the target date the Zoning By-law Amendment application will be considered by the City’s Planning Committee, is August 25, 2022

Submission Requirements

Zoning By-law Amendment

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the City of Ottawa to the Ontario Land Tribunal.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Ontario Land Tribunal unless, in the opinion of the Tribunal, there are reasonable grounds to do so.

Request to Post This Summary

If you have received this notice because you are the owner of a building within the area of the proposed development, and the building has at least seven (7) residential units, it is requested that you post this notice in a location visible to all of the residents.

Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this application and provide your comments either by mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D02-02-22-0031 in the subject line.
2. Access submitted plans and studies regarding this application online at ottawa.ca/devapps.
3. If you wish to be notified of the decision on the application, you must make a written request to me. My contact information is below.
4. Should you have any questions, please contact me.

Molly Smith, Development Review Planner
Planning, Real Estate and Economic Development Department
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West, 4th Floor
Ottawa, ON K1P 1J1
Tel.: 613-580-2424, ext. 25910
molly.smith@ottawa.ca

Résumé de la proposition de modification du Règlement de zonage

Propriétaire : 1332710 Ontario Inc.

N° de dossier : D02-02-22-0031

Requérant : Peter Hume

Date limite des commentaires : 19 mai 2022

Adresse du requérant : 2405, boulevard St-Laurent, unité P, Ottawa

Urbaniste : Molly Smith

Courriel du requérant : Peter.Hume@hpurban.ca

Quartier : 8 - Collège

N° de tél. du requérant : (613) 899-3464

Conseiller du quartier : Rick Chiarelli

Emplacement

3, rue Bassano

Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa a reçu une demande de modification du Règlement de zonage ayant pour objet de permettre la construction d'une habitation jumelée de deux étages assortie de deux logements secondaires donnant sur l'avenue Granton et la rue Bassano.

Détails de la proposition

L'emplacement visé, situé à l'angle nord-ouest du croisement de la rue Bassano et de l'avenue Granton, couvre une superficie totale de 605,12 mètres carrés et présente une façade sur les deux rues. Il est actuellement occupé par une habitation isolée et un garage isolé pour véhicule. Aux alentours, on retrouve des secteurs résidentiels de faible densité immédiatement au nord, au sud et à l'ouest. À l'est de l'emplacement, on retrouve un couloir de transport de l'électricité entouré de terrains d'utilisation résidentielle et commerciale.

Le requérant souhaite faire passer la désignation de l'emplacement de R1FF[632] (Zone résidentielle de densité 1, sous-zone FF, exception urbaine 632) à R2F[632] (Zone résidentielle de densité 2, sous-zone F, exception urbaine 632), afin de permettre la construction d'une habitation jumelée assortie de deux logements secondaires.

L'aménagement proposé consiste à remplacer l'habitation et le garage isolés existants par une habitation jumelée de deux étages assortie de deux logements secondaires, dont l'un donnerait sur l'avenue Granton et l'autre sur la rue Bassano. Le plan de conception prévoit une surface plancher hors œuvre brute totale de 555,75 mètres carrés, y compris des terrasses pour chaque logement et un accès automobile donnant sur la rue Bassano. Ce plan vise à permettre une hauteur de bâtiment de 8 mètres, un toit à pente plus accentuée et la conservation du feuillage mature présent sur place.

Demandes d'aménagement connexes

S.O.

Calendrier et pouvoir d'approbation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande sera considérée par le Comité de l'urbanisme de la Ville, est fixée au 25 août 2022. La décision relative à la demande visant la réglementation du plan d'implantation suivra l'étude par le Comité et le Conseil.

Exigences de soumission

Modification du Règlement de zonage

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que l'approbation ne soit accordée, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision de la Ville d'Ottawa devant le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa que l'approbation ne soit accordée, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisi le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire, à moins qu'il n'existe, de l'avis de ce dernier, des motifs raisonnables de le faire.

Demande d'affichage du présent résumé

Si vous recevez cet avis parce que vous êtes propriétaire d'un immeuble situé dans la zone de l'aménagement proposé et comptant au moins sept (7) unités d'habitation, vous êtes tenu d'afficher cet avis à la vue de tous les résidents de l'immeuble.

Restez informé et participez

Restez informé et participez

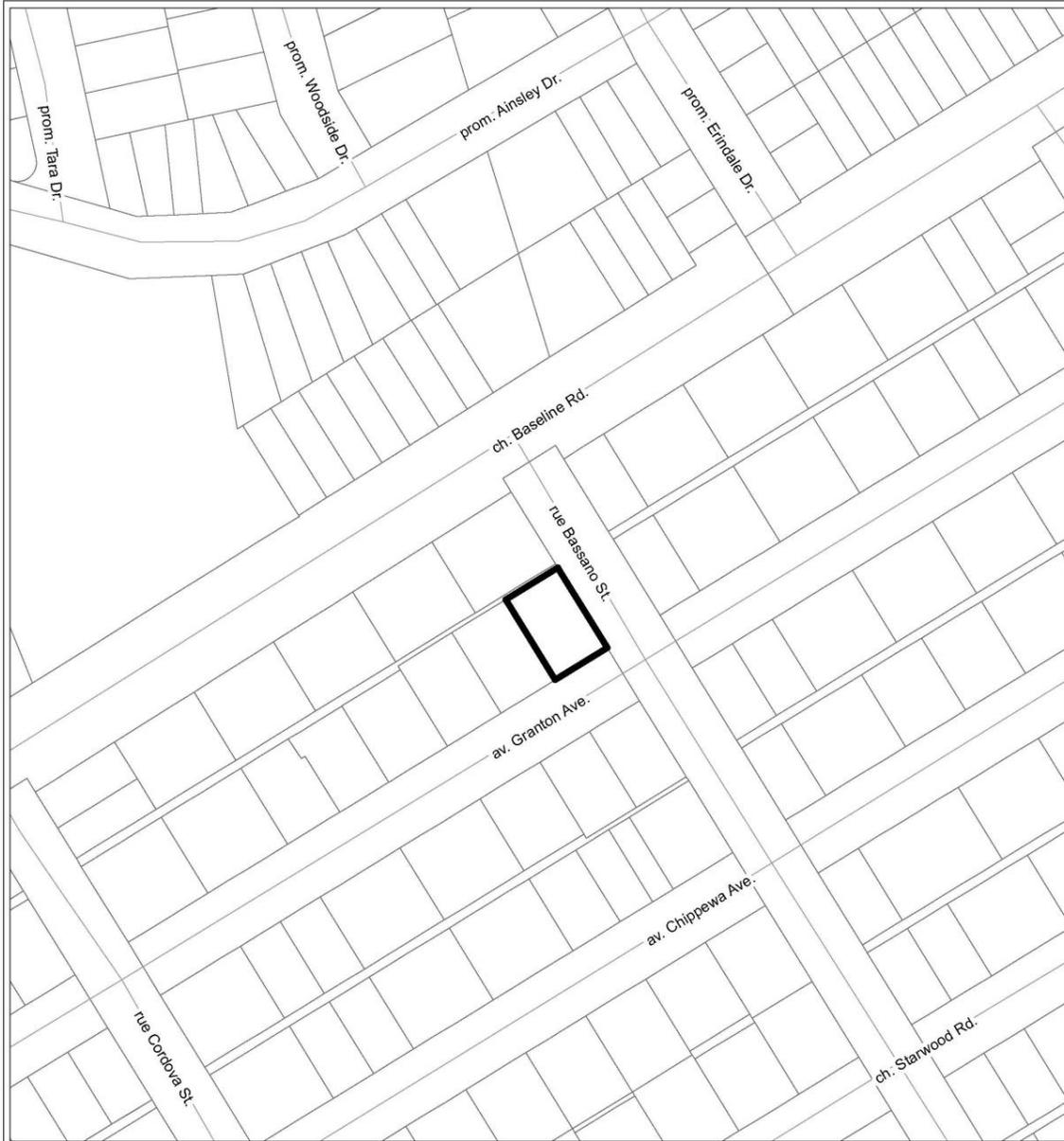
1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant le n° de dossier D02-02-22-0031 dans la ligne objet.
2. Accédez en ligne aux études et aux plans présentés concernant la présente demande à **ottawa.ca/demdam**.
3. Si vous voulez être avisé de la décision concernant la demande, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.
4. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi.

Evode Rwagasore, urbaniste responsable des projets d'aménagement
Direction générale de la planification, de l'immobilier et du développement économique
Ville d'Ottawa
110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1J1



Tél. : 613-580-2424, poste 16483
evode.rwagasore@ottawa.ca

Location Map/ Carte de l'emplacement



		LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE	
D02-02-22-0031	22-0324-X		3 rue Bassano Street
I:\CO\2022\Zoning\Bassano_3			
<small>©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers All rights reserved. May not be produced without permission THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY</small>			
<small>©Les données de parcelles appartient à Teranet Enterprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE</small>			
REVISION / RÉVISION - 2022 / 04 / 11		 <small>NOT TO SCALE</small>	

Street-level View/ Vue au niveau de la rue

